

Sommaire :

- Travaux
- Ordures ménagères
- Infos sur la Mission Locale
Espace jeunes de Vesoul
- **Rappel** des horaires pour
les nuisances sonores diurnes
- Le mot du Maire
- Infos



Mission Locale Espace Jeunes



Veillez trouver ci-dessous le message que nous demande de diffuser cette organisation :

La **Mission Locale Espace Jeunes** du bassin d'emploi de Vesoul c'est :

- auprès des jeunes :

- ✓ Une aide et un accompagnement individualisé pour trouver un **emploi**, une **formation** ou définir un projet professionnel.
- ✓ 8 conseillères à la rencontre des jeunes de **16 à 25 ans sortis du système scolaire** ou universitaire.
- ✓ La mise en place **d'aides financières** et de l'ensemble des mesures, procédés, contrats, destinés à aider les jeunes dans leur parcours quelque soit leur niveau d'études.

- auprès des entreprises :

- ✓ Un pôle d'information sur les nombreux dispositifs d'aide à l'emploi et à l'embauche des jeunes.
- ✓ Appui et conseil auprès des entreprises locales pour leurs procédures de recrutement :
 - un accompagnement dans la recherche de personnel adapté (aide à la présélection).
 - conseil au recrutement (présentation des dispositifs d'aide à l'embauche, accompagnement dans la mise en place des mesures...)

Pour tout complément d'information, contactez la Mission Locale Espace Jeunes au 03 84 91 90 23 ou venez directement à la Mission de Pays place du Souvenir Français à Rioz :
Du lundi au vendredi : 8h30 / 12h00 et de 13h15 / 17h00 sauf mardi matin et mercredi
ou 29 bd Charles de Gaulle à Vesoul (au 03 84 76 38 19) :
Du lundi au vendredi : 8h30 / 12h00 et de 13h15 / 17h00 sauf mardi matin

Rappel des horaires contre les bruits de voisinage

Vous trouverez ci-dessous l'extrait du texte préfectoral concernant les horaires pour les travaux générant du bruit (tondeuse, tronçonneuses, coupe haie thermique, etc...)

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE
ARRETE DDASS/2006 n° 21 du 18 mai 2006
relatif à la lutte contre les bruits de voisinage



Article 4 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 9 H à 12 H et de 14 H à 19 H 30 ;**
- **les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H.**



Le mot du maire

De plus en plus je reçois des appels téléphoniques pour 2 types de réclamations :

1) Terrain de sport :

Pas de problème avec les plus jeunes, pour les ados je leur demande de respecter le voisinage lors de leurs jeux avec des ballons.

2) Tonte pelouse :

Malgré tous les rappels des horaires sur les bulletins municipaux certains négligent ces horaires, alors que ceux-ci sont des directives préfectorales.

Dorénavant toute remontée de non respect, après contrôle de la réalité, sera signalée à la gendarmerie.



- Naissances 2010

4 nouvelles naissances à Neuville ce qui porte le total à 7 depuis le début de l'année :

Lola JEANNERET	25 mars 2010
Jules FERNIOT	14 mai 2010
Suzie MORISOT	02 mai 2010
Laïcia LOCARINI	12 juillet 2010



- Bac ordures ménagères

Il est rappelé que les conteneurs d'ordures ménagères ne doivent pas rester sur le trottoir une fois le ramassage effectué. Ils doivent être retiré jusqu'au prochain ramassage.

- Comité des Fêtes

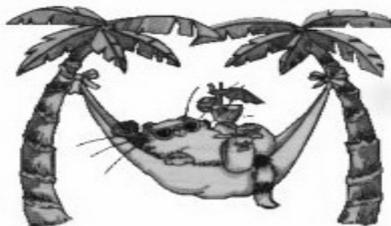
Le Comité des Fêtes organise son repas champêtre annuel le 29 août 2010 place de la mairie (une feuille d'inscription sera distribuée prochainement).

Le Comité des Fêtes est à la recherche de bénévoles afin de renforcer son effectif et d'un logo, toutes vos suggestions seront étudiées.

- Site internet

Le site internet www.neuville-les-cromary.net est mis à jour régulièrement n'hésitez pas à le consulter

*Même si les vacances
Sont super agréables...*



N'oubliez pas de revenir.